

## Conférence de presse du 3 octobre 2019

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre présence, soyez les bienvenus pour ma première conférence de presse comme Secrétaire général de l'Enseignement catholique.

La mission qui m'a été confiée par les évêques de France, est dans la continuité de celle de mon prédécesseur, Pascal Balmand. Dans l'Enseignement catholique, nous inscrivons nos orientations dans un temps long, convaincus, avec le Pape François, que « le temps est supérieur à l'espace ».

Ainsi, je m'attache à mettre en œuvre les orientations votées par le Comité National de l'Enseignement Catholique en juin dernier, qui nous invitent à vivre pleinement la **responsabilité en partage** en nous engageant pour une école de l'hospitalité, de l'explicitation, du décloisonnement et de la participation de tous.

Dans cet esprit, quelle est la situation de l'Enseignement catholique en cette rentrée ? Quelles sont les orientations et perspectives pour l'année en cours ?

### **Nous voulons une école engagée pour l'accueil de tous avec une attention particulière pour les plus fragiles**

L'accueil de tous n'est pas un slogan mais bien une réalité qui est au cœur du projet de l'Enseignement catholique dont la source est l'Évangile de Jésus-Christ.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire : « l'entre soi, n'est ni la solution ni notre vocation ». Il y a là un enjeu sociétal majeur. Nous croyons que faire vivre ensemble des élèves qui ont des facilités scolaires avec des élèves qui éprouvent plus de difficultés, des jeunes d'origines sociales, culturelles ou religieuses différentes, est une chance pour chacune et chacun, qui leur permet de faire fructifier leurs talents, de découvrir leur propre chemin d'excellence et contribue ainsi à la construction d'une société plus fraternelle.

Si chaque jeune qui nous est confié a autant de prix à nos yeux et doit être accompagné avec le même désir de l'aider à se construire intellectuellement, humainement et spirituellement, nous devons toujours avoir une attention particulière aux plus fragiles.

Aussi, nous poursuivons notre engagement en faveur de la mixité sociale et scolaire. C'est ce que nous avons fait en cette rentrée, en faisant le choix, dans un contexte budgétaire contraint, de redéployer 96 postes en faveur de notre Plan pour les réussites.

17,5 postes ont permis la mise en place de dispositifs d'aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers (comme à Marseille avec la création de passerelles LP/LT pour faciliter l'accès en BTS). 22 postes pour l'ouverture de classes ou d'établissements (comme à Clichy la Garenne ou à Villejuif, dans des lieux où il y a une véritable mixité sociale), 14 postes pour l'ouverture d'UP2A et des dispositifs d'accueil de migrants (accueil de mineurs non accompagnés ou de jeunes allophones à Saint Barthélémy, Lille et Paris) et 42,5 postes pour l'ouverture d'ULIS.

(Depuis 10 ans, 1 300 postes ont été affectés à des établissements qui ont des projets porteurs de mixité).

Notre politique en faveur d'une plus grande mixité sociale et scolaire s'en trouve renforcée ainsi que l'accueil, dès l'entrée en maternelle, des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Favoriser cet accueil nécessite la poursuite de la transformation progressive des AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) en AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap). Nous demeurons attentifs à ce que cette mise en place se réalise dans de bonnes conditions, notamment sur la façon dont le chef d'établissement est associé au choix de l'accompagnant.

L'accueil de ces jeunes demande de mettre l'accent sur la formation des enseignants et des personnels.

Ces engagements s'inscrivent dans la durée. Le Plan pour les réussites sera reconduit en 2020 et les années suivantes. Nous espérons pouvoir le renforcer en étant associés dès que possible à la politique d'éducation prioritaire du ministère de l'Éducation nationale, dans la mesure où plusieurs établissements de l'Enseignement catholique relèvent de ce plan et souhaitent y contribuer pleinement.

L'accueil des plus fragiles concerne aussi les mineurs non accompagnés : « une urgence humaine dont l'enseignement catholique ne peut se laver les mains » disait mon prédécesseur Pascal Balmand,

En 2018, une première journée d'information sur l'accueil des mineurs non accompagnés a été organisée conjointement par le SGEC et les Apprentis d'Auteuil, pour encourager la scolarisation de ces jeunes en permettant aux établissements de s'appuyer sur l'expertise des Apprentis d'Auteuil (un réseau qui accueille 10 % d'entre eux ).

En 2019, nous avons lancé et enrichi une plateforme de ressources en ligne, disponible sur notre site, pour valoriser et susciter les initiatives locales, et pour outiller les établissements en veillant à les éclairer sur les enjeux éducatifs et ecclésiaux de cet accueil de l'étranger dans les communautés éducatives.

## **Nous voulons une école engagée dans la confiance avec les familles et les jeunes**

Dès les premiers articles du Statut de l'Enseignement catholique, il est rappelé que la responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, et qu'à leurs côtés, l'école se présente comme une institution sociale qui répond aux besoins de formation et d'éducation de la personne.

Nous ne pouvons vivre pleinement notre projet éducatif qu'en établissant une relation de confiance avec les enfants, les jeunes et leurs parents, en favorisant un climat scolaire propice à l'instruction et à l'éducation.

C'est dans cet esprit que l'APEL œuvre, et qu'elle a publié avec nous, il y a maintenant 4 ans un document : « la charte éducative de confiance ». Charte que les parents et leurs enfants sont invités à signer lors de l'inscription avec le chef d'établissement.

C'est bien dans la confiance qu'ensemble nous devons poursuivre inlassablement notre combat pour la protection des publics fragiles, afin de lutter contre toute forme de maltraitements envers toutes personnes de la communauté éducative, particulièrement les enfants et les jeunes. En lien avec la Conférence des évêques de France et un certain nombre de partenaires, nous poursuivons notre action pour la mise en œuvre effective dans tous les établissements des recommandations qui ont été formulées en 2018 dans le cadre du PPPF, programme de protection des publics fragiles.

Dans 80 % des directions diocésaines, un référent a été nommé dans le cadre du PPPF, des rencontres régulières avec les acteurs de terrain sont proposées, des formations sont mises en place notamment pour les chefs d'établissement, dans notre institut de formation- l'École des cadres missionnés.

Dans le cadre de ce programme, une attention particulière est portée sur la question du harcèlement. En mettant en œuvre des dispositifs d'écoute, en sensibilisant les familles et les équipes éducatives, en favorisant le dialogue entre les élèves, et la médiation entre les différents protagonistes...

C'est aussi dans un climat de confiance que les questions relatives à l'orientation peuvent être abordées sereinement et de façon positive. Orientation qui ne se limite pas aux choix de filières mais doit permettre à chaque jeune de découvrir sa vocation, au sens large du terme, et de tracer son propre chemin d'excellence.

De ce point de vue, la réforme du Bac général est un enjeu majeur. Sa mise en œuvre, pour cette rentrée, s'est déroulée dans l'ensemble dans de bonnes conditions grâce au travail des enseignants, des personnels et des chefs d'établissement.

La plupart des jeunes ont pu choisir parmi au moins 7 spécialités. Dans les petits lycées, pour élargir le choix des élèves, des établissements différents se sont partagés des spécialités, d'autres ont pu développer un enseignement à distance.

Suite à une enquête réalisée auprès de plus de la moitié de nos lycées, de toutes les tailles (entre 20 et 400 élèves de première) et dans toutes les académies, nous constatons :

- Nos lycées ont proposé 149 combinaisons de spécialités différentes. Certains établissements en ayant même proposé plus de 40. Les élèves ont vraiment pu librement faire leur choix.  
Exemples de combinaisons :  
Arts – Langues et littératures et cultures étrangères – Mathématiques  
Arts – Physique-Chimie – Sciences économiques et sociales  
Numérique et sciences informatiques – Physique-Chimie – Sciences économiques et sociales  
Humanités, littérature et philosophie – Langues, littératures et cultures étrangères – Sciences de l'ingénieur
- La combinaison « Mathématiques, Physique-Chimie, SVT » est nettement majoritaire (32 % des élèves ont choisi cette combinaison) mais on note cependant une nette rupture avec l'organisation précédente en filière. En 2018, 58 % des élèves de première étaient scolarisés en première S
- Enfin, au niveau du choix des matières, elles se sont classées comme suit :  
les Mathématiques sont choisies par 75 % des élèves,  
51 % pour la physique-chimie,  
41 % pour les SVT et SES, 36 % pour l'histoire-géographie, 25 % pour les langues,  
14 % pour les humanités, 9 % NSI,  
4 % pour les sciences de l'ingénieur,  
3 % pour les Arts ;  
1 % pour la littérature et langues et cultures de l'Antiquité.  
(la spécialité Biologie –Écologie n'est proposée que dans l'enseignement agricole)

Tout en poursuivant la mise en œuvre de la réforme du lycée, nous mettons l'accent sur les formations pro du CAP au bac +3 et le développement de l'apprentissage. Pour valoriser cette voie qui constitue aussi une filière d'excellence, nous avons créé l'Agence Excellence pro, qui a pour mission principale de développer les formations professionnalisantes dans les établissements de l'Enseignement catholique. Et pour faire connaître ces formations et promouvoir ce qui se fait en territoire, je suis heureux de vous annoncer ici la tenue du premier Salon Excellence pro qui se déroulera les 12 et 13 mars prochain à La Villette à Paris.

### **Nous voulons une école engagée auprès des chefs d'établissement, des enseignants et des personnels**

Je crois que les jeunes sont heureux si les adultes qui les accompagnent le sont. Nous devons veiller à prendre soin des 220 000 professionnels qui chaque jour accueillent nos deux millions d'élèves.

Chefs d'établissement, enseignants, salariés des établissements concourent à la qualité de nos établissements, et portent le projet éducatif de l'Enseignement catholique.

Nous sommes donc très attentifs aux acteurs de nos établissements ce qui se traduit par plusieurs chantiers qui vont être poursuivis ou mis en œuvre au cours des prochains mois :

Concernant les chefs d'établissement, sur lesquels repose l'Enseignement catholique, nous allons poursuivre deux chantiers engagés depuis deux ans :

- Premièrement : la mise en œuvre du Statut unique du chef d'établissement adopté par le CNEC en 2017. Ce statut vise à former un seul corps de chefs d'établissement (premier et second degré confondus) ainsi qu'à améliorer significativement la rémunération des chefs d'établissement du premier degré, quelle que soit la taille de l'établissement qu'ils dirigent.
- Deuxièmement : l'évolution de la formation des chefs d'établissement afin, ici aussi, d'unifier cette formation entre premier et second degrés en organisant des temps de formation communs et croisant une organisation locale et une organisation nationale de cette formation.

Les enseignants qui travaillent dans les établissements catholiques d'enseignement sont des agents publics, salariés de l'État. Nous souhaitons ardemment qu'ils se sachent et qu'ils se sentent en même temps membres de l'Enseignement catholique. C'est la raison pour laquelle nous promovons ce que nous appelons la communauté professionnelle unique, qui vise à rassembler, dans une seule communauté, tous les professionnels d'un même établissement.

Nous suivons avec attention, et nous soutenons, toute mesure gouvernementale visant à améliorer la rémunération des enseignants dont je rappelle qu'elle est, en France, d'un niveau trop faible au regard de ce qui est pratiqué en Europe. La revalorisation salariale annoncée par le ministre est donc bienvenue, comme est bienvenue également l'annonce de l'ouverture de discussions visant à redéfinir la structure même de la rémunération des enseignants dans le cadre de la réforme des retraites.

Nous restons également très vigilants pour que la situation de nos suppléants s'améliore. Un premier pas a été franchi il y a deux ans avec un effort du ministère de l'Éducation nationale en termes de rémunération. Mais il faudra aller plus loin et, à terme, effacer la différence de rémunération entre les suppléants de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé.

Même si la gestion directe des salariés de nos établissements relève de la compétence du Collège employeur et donc de la Fnogec et des Organisations professionnelles de chefs d'établissement, je reste attentif à ce que les principes de la doctrine sociale de l'Église soient au cœur des décisions sociales prises tant au niveau national que dans chaque établissement.

Enfin dernier chantier, mais pas le moindre, pour les mois à venir : la mise en œuvre d'un texte d'orientation ambitieux sur la formation dans l'Enseignement catholique. Ce texte vise à renforcer l'accès et la qualité de la formation de l'ensemble des adultes intervenant dans nos établissements : enseignants et salariés bien sûr mais aussi tous les bénévoles.

Dans ce cadre :

- Un processus d'évaluation de nos organismes de formation sera mis en œuvre ;
- Des stratégies de mutualisation permettront d'offrir une meilleure palette de formation sur l'ensemble du territoire, à l'image de ce que nous avons lancé cette année pour assurer à tous les lauréats de concours, dans toutes les disciplines une formation initiale en didactique ;
- Nous réformerons l'organisation de la formation initiale de nos enseignants en fonction des orientations qui seront, finalement, arrêtées par le ministre de l'Éducation nationale ;
- Nous lancerons une réflexion sur les questions de financement de la formation afin d'assurer un égal accès à la formation quelle que soit la taille des établissements.

### **Nous voulons une école engagée au service des territoires**

En cette rentrée, nous constatons une stabilité globale des effectifs (101 élèves de moins que l'année dernière), dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale. La hausse régulière des effectifs dans le second degré (+ 9500 élèves) ne compense pas en la dépassant la baisse des effectifs dans le premier degré (- 9600 élèves).

Cette baisse dans le premier degré était toutefois attendue. La démographie française conduit inévitablement à une diminution du nombre d'enfants scolarisés. Cette baisse en premier degré avait déjà débuté l'an dernier, elle se poursuivra pendant au moins 8 ans.

Il faudra attendre la publication des chiffres de l'enseignement public pour savoir si la baisse que nous enregistrons en premier degré est uniquement due à la démographie ou si d'autres causes doivent être prises en compte.

Je rappelle cependant que depuis 2009 l'Enseignement catholique a enregistré une hausse de ses effectifs de plus de 93 000 élèves.

Parallèlement l'Enseignement agricole enregistre une baisse des effectifs d'environ 579 élèves (soit moins 1,3%). Notons que cette diminution est deux fois moins importante que l'an dernier et qu'elle concerne les formations liées au service à la personne, alors que les filières de production enregistrent une augmentation de leur nombre d'élèves.

Cette évolution nationale est, comme d'habitude dans l'Enseignement catholique, l'addition d'évolutions contrastées : certaines académies voient leurs effectifs progresser : Bordeaux, Créteil, Lyon, Nice, Paris, Rouen, Strasbourg, Versailles et La Réunion, tandis que Lille, Caen, Rennes, Clermont-Ferrand, la Guadeloupe et la Martinique enregistrent les pertes les plus importantes.

#### En premier degré :

Seules les académies de Corse, Versailles et Guyane enregistrent une hausse d'effectifs. Trois académies, Lille, Nantes et Rennes perdent chacune près de 1 500 élèves en premier degré. Mais en pourcentage les plus fortes baisses sont constatées en Guadeloupe, à La Martinique, à Reims et Orléans-Tours.

### En second degré :

Comme les années précédentes, la hausse, dans le second degré est quasi générale. Mais les académies d'Amiens, Caen, Corse, Limoges, Nancy-Metz, Guadeloupe et Guyane perdent des élèves en second degré.

Il faudra attendre l'enquête lourde du mois de novembre pour analyser plus précisément les flux en second degré. Mais il est à peu près certain que, à l'image des années précédentes, les collèges enregistreront la plus grande partie de la hausse (plus 6 000 élèves) et les formations en lycée professionnel devraient, elles, perdre environ 1 500 élèves. Cette baisse pourrait cependant être en partie compensée par l'augmentation du nombre des apprentis.

Enfin, on notera un retour à la hausse des effectifs dans l'Enseignement supérieur de l'ordre de 1800 étudiants, ce qui constitue une excellente nouvelle.

Même si les effectifs de l'Enseignement catholique demeurent stables le monde change, les territoires bougent, les populations se déplacent, les équilibres démographiques se transforment. Nous devons anticiper les évolutions et nous y adapter au mieux. Les enjeux sont complexes, puisqu'il s'agit à la fois de garder un maillage dense y compris dans des endroits en perte de vitesse démographique, et en même temps de répondre aux besoins des familles dans leurs nouvelles implantations. C'est pourquoi le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) a demandé à chaque territoire, sous l'impulsion des Directeurs et Directrices diocésains, de s'engager dans une démarche résolument prospective qui se projette dans l'avenir en tenant compte des critères économiques et budgétaires mais aussi en respectant les besoins des territoires les plus fragiles, et en favorisant la mixité sociale et scolaire.

À l'image du dialogue constructif et sincère que nous entretenons avec Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, avec son cabinet et ses services, nous souhaitons qu'il en soit de même en territoire avec les Rectorats, les Régions, les départements et les communes.

Vous le savez, avec les Maires, un dialogue va s'engager sur la question des forfaits pour les élèves de maternelles, dans le cadre de la Loi Debré, suite à la Loi pour une Ecole de la confiance du 28 juillet 2019.

Comme nous l'avons toujours affirmé, nous veillerons à ce que les modalités de mise en œuvre se fasse à un rythme adapté à la situation de chaque commune, avec comme objectif, dans le respect de la loi, d'atteindre à terme la parité avec le coût d'un élève du public. Nous attendons dans les jours à venir la publication du décret définissant les conditions de la compensation par l'Etat.

### **Enfin, nous voulons une école engagée au service de l'écologie intégrale**

Les communautés éducatives de nos établissements doivent entendre l'appel du Pape François dans son encyclique *Laudato si'*, qui nous invite à « une conversion des esprits et des cœurs, afin que le développement d'une écologie intégrale devienne toujours plus une priorité au niveau international, national et individuel ».

Un grand nombre d'établissements est déjà engagé dans une telle démarche, les jeunes poussent souvent les adultes à aller plus vite et plus loin. Ils ont un réel souci de prendre soin de la « Maison commune ». Le prochain congrès de l'APEL portera sur ces questions.

Il nous appartient de leur faire découvrir que l'écologie n'a de sens que si elle est au service d'une plus grande justice, favorisant ainsi la paix et la fraternité, et qu'elle doit contribuer au développement intégral de la personne.

De nombreuses initiatives sont engagées au niveau des diocèses, comme celui de Lyon ou de Saint-Flour, des établissements relevant de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture. Pour ces derniers, ces questions sont au cœur de leur projet.

Par exemple, depuis deux ans, les communautés éducatives des établissements catholiques du Cantal s'investissent dans un projet autour de : « écologie et solidarité ». Les éco délégués de chaque établissement du Cantal se sont retrouvés la semaine dernière pour partager leurs initiatives et prendre des engagements.

Mesdames, Messieurs, la responsabilité en partage doit réellement être vécue dans nos établissements pour répondre pleinement à notre volonté d'accueillir, de prendre soin des personnes et de notre « maison commune », d'accompagner, de répondre aux attentes des familles et des jeunes, en veillant à réduire chaque jour davantage l'écart entre le dire et le faire, et à mettre la Parole en actes !

Je vous remercie.

Philippe Delorme  
Secrétaire Général  
de l'Enseignement Catholique